

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 2 FÉVRIER 2023

Délibération n°23-02-10

L'an deux mille vingt-trois et le 2 février, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de membres présents : 23
- Nombre de votants : 31
- Date de la convocation : 25 janvier 2023

Objet : Finances - Charte forestière du Pilat : avenant à la convention

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL,
M. Yannick JARDIN (*Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET*),
Mme Brigitte BARBIER (*Pouvoir de Mme Nathalie BÉAL*) -
CHUYER : Mme Béatrice RICHARD (*Pouvoir de Mme Gisèle BONNAY*) -
MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL (*Pouvoir de M. Thomas PUTMAN*) -
PÉLUSSIN : Mme Franceline COMAS, Mme Martine JAROUSSE,
M. Stéphane TARIN (*Pouvoir de M. Michel DEVRIEUX*),
Mme Agnès VORON (*Pouvoir de M. Jean-François CHANAL*) -
ROISEY : M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI (*Pouvoir de Mme Sylvie GUISSET*) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT (*Pouvoir de M. Farid CHERIET*),
M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE : M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX -
CHAVANAY : Mme Nathalie BÉAL (*Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER*),
M. Jean-Baptiste PERRET (*Pouvoir à M. Yannick JARDIN*) -
CHUYER : Mme Gisèle BONNAY (*Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD*) -
LUPÉ : M. Farid CHERIET (*Pouvoir à M. Serge RAULT*) -
MALLEVAL : M. Thomas PUTMAN (*Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL*) -
PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX (*Pouvoir à M. Stéphane TARIN*),
M. Jean-François CHANAL (*Pouvoir à Mme Agnès VORON*) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : Mme Sylvie GUISSET (*Pouvoir à M. Jean-Louis POLETTI*) -
VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON.

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN : Mme Corine ALLIOD-KOERTGE -
VÉRIN : M. Cyrille GOEHRY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230202-23_02_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

Affichage : 10/02/2023

M. le Président rappelle que la CCPR a acté sa participation à la charte forestière du Pilat au conseil communautaire du 17 décembre 2020. Sa contribution financière a été fixée.

Suite à la possibilité de solliciter des fonds LEADER une année supplémentaire afin de financer l'animation de la charte forestière du Pilat pour 2023/2024, corrélé à l'absence de co-financement régional, les EPCI et le PNR du Pilat décident de se porter co-financeurs nationaux afin de pouvoir obtenir les fonds LEADER, en lieu et place de la Région pour l'année 2023/2024.

Leur engagement initial portant sur un financement du poste pour l'année 2023/2024 à hauteur de 22 500 € répartis entre les cinq parties prenantes, est réduit à 6 084 €. Les montants provisionnés initialement pour 2023/2024 pourront être appelés en cas de besoin en complément de l'engagement initial sur les deux dernières années de la charte forestière (2024/2025 et 2025/2026).

Il convient d'approuver cet avenant et d'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

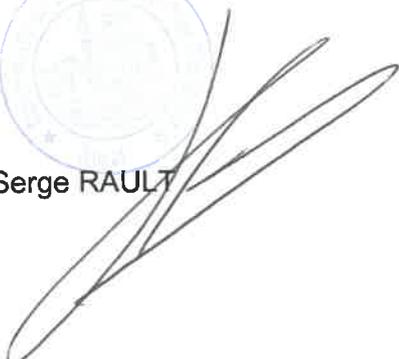
- approuve cet avenant,
- autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

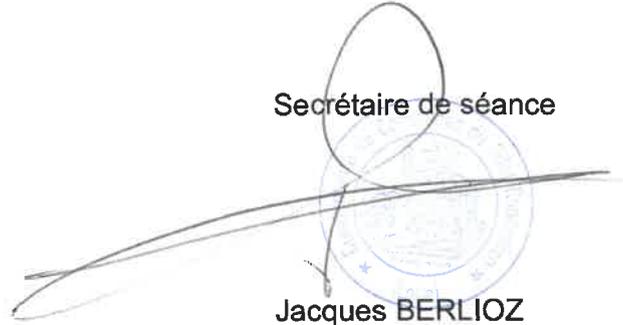
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Jacques BERLIOZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230202-23_02_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

Affichage : 10/02/2023